

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 459

présenté par
M. Hammadi, Mme Corre, M. Bies et Mme Chapdelaine

ARTICLE 15

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, après le mot :

« mineur »,

insérer le mot :

« âgé ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la seconde phrase du même alinéa et aux première et seconde phrases de l’alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.